

Taux	Produits	Remises / Escompte	Frais	Base Tax.	Taxe
20,00 %	374,02	0,00	0,00	374,02	74,80
Total Taxes					74,80

Total qté UVC in CSU	Total qté facturée (unité cde)
51	15

Incoterm : EXW		Lieu d'incoterm : DEPART USINE		H.T. Produit		374,02 EUR
		Poids avec emb. tertiaires : 78,000		Total HT		374,02 EUR
Poids brut total : 78,000 KG		Tare emballages tertiaires : 0,000		Escompte		
Total emballages : 6 PAL		VGM :		TVA		74,80 EUR
Volume : 0,543 M3		Tare TC :		TTC		448,82 EUR
Lieu de chargt :	N° TC/camion :	Nom nav. :		Net à payer		448,82 EUR
Moyen de transp. :	N° de plomb :	Date arrivée navi. :				
	Port embarq. :	Lieu récept. :				
Tournée :	Date embarq. :	Lieu dest. :				
Commentaires export :						
Condition de règlement :		PRÉ 30 jours nets date facture				
Date d'échéance :		26.06.2025				
Coordonnées bancaires :						
IBAN						
SWIFT						
TVA sur les débits. Aucun escompte ne sera accordé pour règlement anticipé. Seuls les produits indiqués comme tels sont certifiés FSC (Celluloses de Brocéliande : n° de certificat FSC® : FCBA-COC-000344 / n° de licence FSC® : C113679). Indemnité forfaitaire légale frais recouvrement : 40 € . Pénalités de retard à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.						
Tout retard de paiement donnera droit à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement s'élevant à 40 euros. (Loi n° 2012-387 du 22 Mars 2012)						
Un taux de pénalité de retard de paiement de 3 fois le taux d'intérêt légal est exigible le jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture. (Article L. 441-6 du Code de commerce)						